RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00595
Numéro SIREN : 438 466 542
Nom ou dénomination : ABC OPTICIENS.FR

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2021 sous le numéro de dépôt 8383

(1) **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABC OPTICIENS.FR — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : 48 PLACE GAMBETTA 84300 CAVAILLON — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 43846654200059 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/09/2020

				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
		Frais de développement *	CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	11 428	AG 11 428	
		Fonds commercial (1)	AH	1 341 427	AI	1 341 427
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	203 550	AK 24 501	179 048
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	533 805	AS 401 090	132 715
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 830 014	AU 1 186 714	643 300
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU	60 200	CV	60 200
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD	24 341	BE	24 341
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	47 860	BI	47 860
		TOTAL (II)	BJ	4 052 627	BK 1 623 733	2 428 893
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT	265 912	BU 24 038	241 873
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	110 817	BY 1 142	109 674
		Autres créances (3)	BZ	273 853	CA	273 853
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
		Disponibilités	CF	1 522 048	CG	1 522 048
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 436	CI	3 436
		TOTAL (III)	CJ	2 176 066	CK 25 181	2 150 885
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	6 228 694	1A 1 648 915	4 579 779

Renvois : (1) Dont droit au bail : 297 090 — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copie certifiée conforme à l'originale

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON
01 JUIN 2021
ARRIVEE

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABC OPTICIENS.FR — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 139 145)	DA	139 145
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	332 777
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	15 250
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	2 019 525
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	236 619
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	2 743 317
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 186 275
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	99 882
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	182 364
	Dettes fiscales et sociales	DY	333 711
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	14 608
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	19 620
	TOTAL (IV)	EC	1 836 462
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 579 779

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	846 663
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABC OPTICIENS.FR — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	2 828 163	FB		FC	2 828 163	
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	15 989	FH		FI	15 989	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 844 153	FK		FL	2 844 153	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	20 193	
	Autres produits (1) (11)					FQ	7 985	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 872 332	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 017 716	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(14 899)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	10 656	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	481 717	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	18 761	
	Salaires et traitements*					FY	576 847	
	Charges sociales (10)					FZ	211 453	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	178 692	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	25 181	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	8 805	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 514 931	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	357 401	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	7 146	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	7 146	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	17 155	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	17 155	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(10 008)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	347 392	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABC OPTICIENS.FR — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 995
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 995
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	21
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	21
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	4 974
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	115 747
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 884 474
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 647 854
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	236 619

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	4 068
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	873
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ; obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7 ; Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	21	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		4 995

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ABC OPTICIENS.FR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2020, dont le total est de 4 579 779 EURO
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 236 620 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2019 au 30/09/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/01/2021 par le dirigeant de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 04/11/2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :
 DUREE DE VIE ENTRE 2 ET 5 ANS
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

ABC OPTICIENS.FR
Société par actions simplifiée au capital de 139 145 euros
Siège social : 48 Place Gambetta, 84300 CAVAILLON
438466542 RCS AVIGNON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2021

Le 31 MARS 2021,
A 12 heures,

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON
01 JUIN 2021
ARCHIVES

Les associés de la société ABC OPTICIENS.FR se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 48 place Gambetta, 84300 CAVAILLON, sur convocation faite par le Président le 15 mars 2021 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle Béatrice BUISSON, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Franklin FRAYSSE, Monsieur Nicolas SALOME, Mademoiselle REY Magali et Monsieur SLAMA Jérôme, associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Mademoiselle Chrystelle LAVAGNA est désignée comme secrétaire.

Madame LAVAUD Delphine, représentante de la société FIDEO (anciennement Cabinet Xavier BOUSQUET), Commissaire aux Comptes de la Société, est absente.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 139 145 sur les 139 145 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins les deux tiers des associés ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2020,

BB NS SS MR CL

- le rapport de gestion du Président,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée a délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture Rapport de gestion du Président
- Lecture Rapport général du Commissaire aux Comptes
- Lecture Rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2020 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 septembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.
.

BB NS JS

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 236 620 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	236 620 euros
A titre de dividendes Soit 0.431 euros par action	60 000 euros
Le solde	176 620 euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 2 196 145 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 31 mars 2021.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- Exercice clos le 30 septembre 2017
60 000 euros, soit 0.431 euros par action
Dividendes éligibles à la réfaction de 40% : 60 000 euros

- Exercice clos le 30 septembre 2018
60 000 euros, soit 0.431 euros par action
Dividendes éligibles à la réfaction de 40% : 60 000 euros

- Exercice clos le 30 septembre 2019
60 000 euros, soit 0.431 euros par action
Dividendes éligibles à la réfaction de 40% : 60 000 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comtes sur les conventions visées par l'article L.227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

BB NS JS IR

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

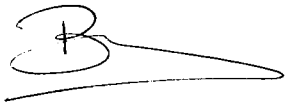
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

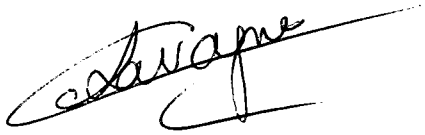
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les scrutateurs | Le Président | Le secrétaire







ABC OPTICIENS.FR
Société par actions simplifiée au capital de 139 145 euros
Siège social : 48 place Gambetta, 84300 CAVAILLON
438466542 RCS AVIGNON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2021

Proposition de résolution d'affectation du résultat :

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30/09/2020 s'élevant à 236 620 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	236 620 euros
A titre de dividendes Soit 0.431 euros par action	60 000 euros
Le solde	176 620 euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 2 196 145 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 31 mars 2021.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- Exercice clos le septembre 2017
60 000 euros, soit 0.431 euros par action
Dividendes éligibles à la réfaction de 40% : 60 000 euros

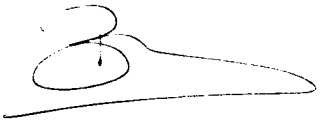
- Exercice clos le septembre 2018
60 000 euros, soit 0.431 euros par action
Dividendes éligibles à la réfaction de 40% : 60 000 euros

- Exercice clos le septembre 2019
60 000 euros, soit 0.431 euros par action
Dividendes éligibles à la réfaction de 40% : 60 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 MARS 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président



FIDEO

Société d'Expertise Comptable et de
Commissaires aux Comptes
Membre de l'Ordre des Experts-Comptables
Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes

ABC OPTICIENS.FR

Société par actions simplifiée
au capital de 139 145 euros
438 466 542 RCS AVIGNON

Siège social :
48 place Gambetta
84300 CAVAILLON

Rapport du Commissaire aux comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2020

104 route de Paris - 69260 CHARBONNIERES LES BAINS
SAS au capital de 10 000 euros
RCS LYON 414 419 879
Tel : 04.78.83.04.55

FIDEO

Société d'Expertise Comptable et de
Commissaires aux Comptes
Membre de l'Ordre des Experts-Comptables
Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2020

A l'assemblée des associés de la société ABC OPTICIENS.FR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **ABC OPTICIENS.FR** relatifs à l'exercice clos le **30 septembre 2020**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous portons également à votre connaissance les éléments suivants :

L'actif de votre société est constitué de fonds commerciaux pour une valeur de 1 044 337 euros. La note « Fonds commercial » de l'annexe fait référence aux dispositions du règlement ANC N°2015-06. Ledit article précise le traitement du fonds commercial en indiquant qu'il est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée. Nos travaux ont consisté à vérifier le caractère illimité de la durée d'utilisation du fonds commercial et à effectuer des tests de valorisation pour nous assurer de la juste valeur de ce fonds commercial à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Charbonnières les bains,
Le 13 mars 2021

FIDEO
Delphine LAVAUD
Commissaire aux Comptes

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/09/2020	Net 30/09/2019
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	11 428	11 428		44
Fonds commercial (1)	1 341 427		1 341 427	1 341 427
Autres immobilisations incorporelles	203 550	24 501	179 049	190 357
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	533 806	401 090	132 716	168 079
Autres immobilisations corporelles	1 830 015	1 186 714	643 300	768 776
Immobilisations financières (2)				
Autres participations	60 200		60 200	15 200
Autres titres immobilisés	24 342		24 342	24 342
Autres immobilisations financières	47 860		47 860	47 860
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**4 052 627**	**1 623 734**	**2 428 893**	**2 556 085**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Marchandises	265 912	24 038	241 874	232 699
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	110 817	1 143	109 674	105 657
Autres créances	273 853		273 853	223 426
Divers				
Disponibilités	1 522 048		1 522 048	1 262 783
Charges constatées d'avance (3)	3 437		3 437	12 847
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**2 176 067**	**25 181**	**2 150 886**	**1 837 413**
TOTAL GENERAL	**6 228 694**	**1 648 915**	**4 579 779**	**4 393 498**
(1) Dont droit au bail			297 090	297 090

Bilan passif

	30/09/2020	30/09/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	139 145	139 145
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	332 777	332 777
Réserve légale	15 250	15 250
Réserves réglementées	2 019 525	1 887 995
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**236 620**	**191 530**
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**2 743 317**	**2 566 697**
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 186 276	1 363 334
Emprunts et dettes financières diverses (3)	99 883	66 845
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	182 364	236 495
Dettes fiscales et sociales	333 711	154 105
Autres dettes	14 608	6 022
Produits constatés d'avance (1)	19 620	
TOTAL DETTES	**1 836 462**	**1 826 800**
TOTAL GENERAL	**4 579 779**	**4 393 498**
(1) Dont à plus d'un an (a)	989 798	1 185 976
(1) Dont à moins d'un an (a)	846 664	640 825
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	du 01/10/19 au 30/09/20 12 mois	du 01/10/18 au 30/09/19 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises	2 828 163,63	2 814 443,73	13 719,90	0,49
Production vendue	15 989,65	14 090,98	1 898,67	13,47
Subventions d'exploitation		1 000,00	-1 000,00	-100,00
Autres produits	28 179,35	21 778,01	6 401,34	29,39
Total	**2 872 332,63**	**2 851 312,72**	**21 019,91**	**0,74**
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises	1 017 716,30	1 146 987,85	-129 271,55	-11,27
Variation de stock (m/ses)	-14 899,53	-58 454,91	43 555,38	-74,51
Achats de m.p & aut.approv.	10 656,30	19 471,01	-8 814,71	-45,27
Autres achats & charges externes	481 717,25	577 190,24	-95 472,99	-16,54
Total	**1 495 190,32**	**1 685 194,19**	**-190 003,87**	**-11,27**
MARGE SUR M/SES & MAT	1 377 142,31	1 166 118,53	211 023,78	18,10
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	18 761,00	19 689,72	-928,72	-4,72
Salaires et Traitements	576 847,57	537 249,21	39 598,36	7,37
Charges sociales	211 453,01	207 942,50	3 510,51	1,69
Amortissements et provisions	203 873,55	162 417,44	41 456,11	25,52
Autres charges	8 805,97	8 120,28	685,69	8,44
Total	**1 019 741,10**	**935 419,15**	**84 321,95**	**9,01**
RESULTAT D'EXPLOITATION	357 401,21	230 699,38	126 701,83	54,92
Produits financiers	7 146,78	7 950,59	-803,81	-10,11
Charges financières	17 155,31	13 601,06	3 554,25	26,13
Résultat financier	**-10 008,53**	**-5 650,47**	**-4 358,06**	**77,13**
RESULTAT COURANT	347 392,68	225 048,91	122 343,77	54,36
Produits exceptionnels	4 995,16	29 188,81	-24 193,65	-82,89
Charges exceptionnelles	21,00	-0,05	21,05	NS
Résultat exceptionnel	**4 974,16**	**29 188,86**	**-24 214,70**	**-82,96**
Impôts sur les bénéfices	115 747,00	62 708,00	53 039,00	84,58
RESULTAT DE L'EXERCICE	236 619,84	191 529,77	45 090,07	23,54

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ABC OPTICIENS.FR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2020, dont le total est de 4 579 779 EURO
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 236 620 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2019 au 30/09/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/01/2021 par le dirigeant de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 04/11/2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :
 DUREE DE VIE ENTRE 2 ET 5 ANS
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 341 427			1 341 427
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	214 978			214 978
Immobilisations incorporelles	**1 556 405**			**1 556 405**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	531 366	2 440		533 806
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 449 378	3 068		1 452 446
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	376 575	993		377 568
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**2 357 319**	**6 501**		**2 363 820**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	15 200	45 000		60 200
- Autres titres immobilisés	24 342			24 342
- Prêts et autres immobilisations financières	47 860			47 860
Immobilisations financières	**87 402**	**45 000**		**132 402**
ACTIF IMMOBILISE	4 001 126	51 501		4 052 627

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		6 501	45 000	51 501
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		6 501	45 000	51 501
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée et à ce titre, il ne sont pas amortis Un test de dépréciation a été pratiqué. Il montre que la valeur actuelle du fonds commercial est au moins égal à sa valeur comptable.

	30/09/2020
Éléments achetés	1 044 337
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	1 044 337

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	24 577	11 352		35 929
Immobilisations incorporelles	**24 577**	**11 352**		**35 929**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	363 287	37 803		401 090
- Installations générales, agencements aménagements divers	860 142	103 695		963 836
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	197 035	25 843		222 878
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**1 420 464**	**167 341**		**1 587 805**
ACTIF IMMOBILISE	**1 445 042**	**178 692**		**1 623 734**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 435 967 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	47 860		47 860
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	110 817	110 817	
Autres	273 853	273 853	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 437	3 437	
Total	435 967	388 107	47 860
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURE A ETABLIR	5 485
DEBIT.CRED.DIV.PROD.A REC	513
Total	5 998

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 139 145,00 EURO décomposé en 139 145 titres d'une valeur nominale de 1,00 EURO.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 836 462 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 186 276	196 478	582 202	407 597
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	182 364	182 364		
Dettes fiscales et sociales	333 711	333 711		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	114 491	114 491		
Produits constatés d'avance	19 620	19 620		
Total	**1 836 462**	**846 664**	**582 202**	**407 597**

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	176 988
(**) Dont envers les associés	99 883

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 99 883 EURO.

Charges à payer

	Montant
FOURNISS.FACT.NON PARVENUES	17 190
INT.COURUS/EMPRUNT ETAB.C	300
CONGES PAYES DUS	44 745
AUTRES CHARG.PERS.A PAYER	37 360
CHARGES A PAYER SUR CONGES	16 766
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	17 895
ETAT AUTRES CH. A PAYER	3 011
Total	**137 268**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	3 437		
Total	3 437		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PROD.CONSTATES D AVANCE	19 620		
Total	19 620		

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en EURO
Effets escomptés non échus	
Total avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Nantissement du fonds de Commerce de l'Isle sur Sorgues	265 892
Total autres engagements donnés	265 892
Total	265 892
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	